

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAIS
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 11 juin 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Prolongation des
contrats de
délégation de
services publics

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Sébastien BOUSQUET, Michel BROUSSE,
Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM,
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Laurent FRAISSE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT,
Serge OURLIAC, Charles PAULY, Jacques PENNAVAIRE, Henri POISSON,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL,
Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL,
Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE,
Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil en date du
3 juin 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR DELEGATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
René MERIC par Laurent FRAISSE, Bernard PECH par
Jacques PENNAVAIRE, Nicolas RAUZY par Sébastien BOUSQUET,
Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Signature

Procurations : Alain CARBON à Charles PAULY, Hubert CHARRIER à
Jean-Marc DEUMIER, Thierry LEGUEVAQUES à Philippe GREFFIER,
Thierry MALLEVILLE à Charles PAULY,

Absents : Javier DE LA CASA, Bruno PERLES.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Monsieur Benoit MERLIN, intéressé par cette affaire, quitte la salle.

VU la stratégie d'organisation 2019 – 2026 définie par délibération n° 20190108 en date du 27 mai 2019 visant à favoriser le regroupement des contrats de délégation de service public pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ces contrats,

VU la situation d'état d'urgence sanitaire lié au Covid 19,

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin prolonger par avenant à compter du lendemain de leur date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2020, les contrats de Délégation de Services Publics ci-après :

Contrat		Prestataire	Date échéance
Baraigne	AEP	SUEZ	31/05/2020
Baraigne	EU	SUEZ	
Saint Martin Lalande	AEP	SUEZ	
Saint Martin Lalande	EU	SUEZ	
Villeneuve la Comptal	AEP	SUEZ	
Villeneuve la Comptal	EU	SUEZ	
Labastide d'Anjou	AEP	SUEZ	
Labastide d'Anjou	EU	SUEZ	
Peyrens	AEP	SUEZ	
Peyrens	EU	SUEZ	
Verdun en Lauragais	AEP	SUEZ	
Verdun en Lauragais	EU	SUEZ	
Gourvieille	AEP	SUEZ	
Fendeille	EU	SUEZ	
Molleville	AEP	SUEZ	
Puginier	AEP	SUEZ	
Puginier	EU	SUEZ	
Saint Papoul	AEP	SUEZ	
Fendeille	AEP	SUEZ	
Laurabuc	AEP	SUEZ	
Mireval	AEP	SUEZ	

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la prolongation de ces contrats de délégation de services publics avait été inscrite au conseil communautaire programmé le 19 mai 2020 (convocation adressée le 6 mai 2020). Ledit conseil n'ayant pu se tenir, suite à la parution du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 instaurant la date du 18 mai 2020 comme date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires.

Vu les délais d'installation des conseils municipaux, Monsieur le Président indique qu'il n'a pas été matériellement possible de convoquer un nouveau conseil communautaire afin de l'autoriser à signer ces avenants avant le 1^{er} juin.

Monsieur le Président rappelle également que conformément à l'article 6-1 de l'Ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, « Par dérogation aux articles L. 1411-6 et L. 1414-4 du CGCT, les projets d'avenants aux conventions de délégation de service public et aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sont dispensés, respectivement, de l'avis préalable de la commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du même code et de celui de la commission d'appel d'offres ».

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/08/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200617-20200075-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200617-20200075-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à prolonger les contrats de Délégation de Services Publics ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2020 ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 11 juin 2020



Le Président,


Philippe GREFFIER